



On me demande ma démission HELP ME PLS

Par **mickacoeur**, le **01/10/2014** à **13:04**

Bonjour ,
Arrivé à Paris il y'a un an , j'ai pu trouver un CDI assez rapidement , dans une petite SSII et chez un client correct à 35h(+7h20 Heures sup/mois).Je n'avais pas vraiment le choix en arrivant, il est plus ou moins vrai. Cela fais un an que j'y travaille et ce sans relâche de ma part.Je suis quelqu'un de relativement téméraire, même sous la pression et harcèlements moraux en général mais là je ne sais quoi faire...Je suis pourtant irréprochable au travail sans prétentions...On m'oblige sans mon avis et sans propositions ou choix ...Le DG de la SSII m'a clairement dit qu'il veut ma démission...
A chaque entretien avec mon supérieur hiérarchique depuis un an, je suis en arrêt le lendemain tellement je me sens mal, tjr sur mon dos en permanence....Toujours à essayer de chercher la petite bête...mais juste moi, pas mes collègues quand cela devrait être le cas...On m'oblige à changer de méthode de travail tous les 15 jours, mon supérieur interprète mal mes demandes d'informations en permanence, des anecdotes j'en ai pleins...
Hier matin entretien surprise avec supérieur et directeur de la SSII (pas de temps pour pouvoir préparer mon entretien, il semble que c'était l'annuel).
Lors de mon entretien surprise j'ai su , qu'à partir d'Octobre , les heures supp sont retirées et qu'à partir du 20 Octobre je dois aller au siège administratif de la SSII...au bureau...Concrètement cela veut dire on te retire du site une fois que le petit nouveau sera formé(arrivé hier)...ils veulent ma démission mais je ne souhaite pas démissionner et encore moins continuer à travailler pour eux vu la manière...Cette SSII fais des roulements tous les ans des techniciens chez ce client en prenant des jeunes techniciens sans expériences, sous-payés et surtout maléables...
En parallèle,Un de mes collègue arrivé un an avant moi qui se permettait de voler des portables chez le client....
Mon collègue fais tout pour me pourrir la vie...mon autre collègue est au courant de la supercherie mais étant jeune cela ne lui pose pas de problème semble t-il...Je l'ai donc signalé à certaines personnes de choix afin de me protéger et d'assurer mes arrières quand je ne serais plus là....Je me sens en partie responsable même si je ne suis pas le fautif, c'est vraiment moral (le simple fait de le savoir et de l'avoir vu) c'est une faute qui pourrait être lourde de conséquences pour la SSII....mais ceci

est une autre histoire....Je me sens encore plus proches des utilisateurs du client qu'en mes collègues et la SSII.rnrnrnrnrnrJe ne sais quoi faire , que me conseillez vous ? J'ai du aller voir un médecin aujourd'hui pour harcèlement moral pour ma journée....et vraiment ne sais pas vers qui me tourner ...puis je refuser ses changements ? Dois je démissionner ? Ne suis je pas obligé de signer quelque chose pour modifications de contrats ?rnrnrnrMerci pour vos éventuelles réponses je suis vraiment désespéré même si je ne devrais pas...[smile7]

Par **moisse**, le **01/10/2014 à 18:10**

Bonsoir,rnrnrnrPersonne ne vous conseillera jamais de démissionner lorsqu'on est en butte à des tracasseries.rnrnrSauf bien sûr si vous êtes en mesure de vous retourner, auquel cas vous pourriez en profiter pour effectuer ce qu'on nomme une prise d'acte.rnrnrVous pensez faire consciencieusement votre travail. Mais il y a bien quelque part une raison qui pousse votre hiérarchie à vous rudoyer et vous remplacer.rnrnrSans identifier ce motif vous allez vous battre contre des moulins à vent.rnrnrVous semblez assez émotif, aussi je vous vois mal armé pour les combats qui se profilent sans l'aide soit d'un syndicat, soit d'un avocat rompu dans le domaine du travail, harcèlement..rnrnrReste la solution de la rupture conventionnelle, en principe écartée en atmosphère conflictuelle, mais qui pourrait résoudre la situation pour tout le monde.rnrnrAttention toutefois, compte tenu de votre faible ancienneté, à ne pas accepter des indemnités de rupture trop minimalistes.

Par **mickacoeur**, le **02/10/2014 à 13:33**

Bonjour moisse,rnrnrnrMerci pour ta réponse , cela ne peut être que bénéfique et permet non seulement d'y voir un peu plus clair et donne certaines pistes..rnrnrOui très consciencieux vis à vis de mon travail..Très intransigeant avec moi même, avec des valeurs et surtout ne parle qu'en argumentaires..La preuve en est je me sens coupable et en plus de ça on veut me mettre dans un coin...je trouve ça honteux et scandaleux... d'ailleurs la prise d'acte peut être à envisager même si c'est à double tranchant pour le salarié et non l'employeur....à voir car plusieurs faits sont similaires...après le prouver c'est une autre affaire...rnrnrnrUne prise d'acte peut être justifiée notamment en cas:rnrnr-de discrimination ou harcèlement commis par l'employeurrnrnr-de modification du contrat sans l'accord du salarié et notamment de modification de sa rémunérationrnrnr-de violences commises à l'encontre du salarié sur le lieu de travail.rnrnr-d'inobservation des règles de prévention et de sécurité, etc.rnrnrnrnrOui malheureusement déjà émotif par nature (ancien bègue ^^)et actuellement pour moi c'est pas la grande forme psychique, étant seul à Paris, c'est pas simple mais bref, je fais avec...Même le morale à 0...rnrnrnrIl ne souhaitent pas de rupture conventionnelle et considèrent que c'est moi qui souhaite partir...rnrnrIl sont prêt à me laisser 10 jours de préavis si je démissionne...mais bien sûr pas d'indemnités de rupture chez eux...Cela ne se fait pas chez eux...Et s'ils retirent les heures supplémentaires à tous cela veut dire qu'ils doivent être sur la tangente...Et puis mes entretiens ont toujours été pris au dépourvu comme une surprise surprise...sans pouvoir me préparer à l'avance...L'impression d'un contrôle surprise à l'école quand on était puni ^^...Je trouve ça dégradant...rnrnrnrLe truc c'est que je viens d'emménager depuis peu à 15 minutes à pied de mon job (après 1 coloc et 1 cohabitation en 1 an) , donc forcément c'est pas le bon moment pour moi...Je vois déjà venir le mois d'octobre sans un salaire normal...J'ai presque envie d'aller de me mettre en arrêt tellement ça m'attriste...c'est la transition qui me rend

d'autant plus anxieux...Il faut que j'en profite pour ouvrir une nouvelle page dans le fond...rnrnL'important pour moi est de me faire de l'expérience en info; d'ou ma venu à Paris , ce n'est pas la première entreprise que je rencontre et qui en profite sur le fond et la forme, c'est pour cela que je ne vais pas en rester là...il faut bien changer un jour et arrêter de se faire écraser par rapport aux vies des uns et des autres...rnrnMerci bien moisse pour ta réponse ,ainsi que pmtedforum(MP), cela redonne toujours un peu d'espoir et du baume au coeur malgré tout...^^

Par **moisse**, le **02/10/2014** à **14:29**

Bonsoir,rnLa prise d'acte ne peut être justifiée que par un manquement à une (ou plusieurs) obligations essentielles de l'employeur.rnA manipuler avec précautions, outre la fourniture de preuves il faut pourvoir aussi démontrer avoir avisé l'employeur de votre désaccord.rnEn cas de harcèlement allégué, écrire un courrier recommandé mettant en avant vos doléances, demandant une enquête et priant instamment l'employeur de faire cesser les pratiques dénoncées.(voir en post-il l'article écrit à ce sujet).rnVous évoquez une modification de rémunération. Je ne l'ai pas lu dans votre exposé, sinon la suppression du paiement et donc de l'accomplissement d'heures supplémentaires.rnEn soit si l'horaire contractuel est respecté, il n'y a pas lieu à avenant.rnVous indiquez ne jamais pouvoir préparer vos entretiens. A part ceux prévus par des procédures disciplinaires, l'employeur n'est pas dans l'obligation de vous allouer un quelconque temps de préparation.rnJe réitère mon conseil de vous faire assister.